

# RÈGLEMENT CHÈQUE "AUDIT ÉNERGÉTIQUE" COPROPRIÉTÉS

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de la Communauté de Communes Sud Estuaire soutient les projets de rénovation énergétique du parc privé de logements. Pour accompagner la mise en œuvre de cette action, la Communauté de Communes Sud Estuaire met en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat, « SudEstuaiRénov », en partenariat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et les fournisseurs d'énergie à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024. Sous réserve de respecter certains critères, des aides pour accompagner les bénéficiaires dans leurs réflexions et leurs démarches, peuvent leurs être attribuées quel que soit leur niveau de revenus ou leur statut (propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété), et ce, aux différentes étapes de leur projet de rénovation énergétique : audit énergétique, accompagnement de la prise de décision à la livraison des travaux, montage des dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs, maîtrise d'œuvre.

Les modalités d'intervention de ce dispositif sont susceptibles d'être adaptées selon l'évolution de la réglementation ou la redéfinition des priorités d'intervention de la Communauté de Communes de Sud Estuaire et des partenaires.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU CHÈQUE « AUDIT ÉNERGÉTIQUE »

- Copropriété ayant un syndic (bénévole ou professionnel), enregistrée au Registre National des copropriétés et située sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire ;
- Syndics de copropriétés.

## CONTENU DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'audit doit être réalisé par des prestataires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) qui sont notamment référencés sur les sites <https://www.opqibi.com> ou [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) dans la catégorie « audit énergétique ».

L'audit devra répondre au cahier des charges Audit énergétique dans les bâtiments de l'ADEME – décembre 2020.

## MONTANT DE L'AIDE

Un seul audit énergétique par bâtiment peut être financé. Ce financement ne pourra dépasser 100 % de la dépense. En cas de dépassement, l'aide de la Communauté de Communes Sud Estuaire sera écartée au paiement.

	Montant de la prime de la Communauté de Communes Sud Estuaire
Copropriété	2000,00 € / bâtiment

## MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

### 1. Procédure de demande d'aides

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :

- voie postale à :

Emmanuelle Dervaux - Service environnement,

Communauté de Communes Sud Estuaire, 2 rue Jules Ferry - 44250 Saint-Brevin-les-Pins

ou

- mail : [sudestuairenov@cc-sudestuaire.fr](mailto:sudestuairenov@cc-sudestuaire.fr)

#### 1.1. Composition du dossier de demande d'aide :

- le formulaire de demande de subvention de la Communauté de Communes Sud Estuaire signé (annexe 1) ;
- le devis ;
- RIB du syndic.

#### 1.2. Composition du dossier de demande de paiement :

- le formulaire de demande de versement de la Communauté de Communes Sud Estuaire signé (annexe 2) ;
- si applicable : un déclaratif des autres aides obtenues ;
- le rapport d'audit reprenant les exigences décrites dans le cahier des charges Audit énergétique dans les bâtiments de l'ADEME – décembre 2020;
- la facture.

### 2. Modalités de versement de l'aide

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet) sous réserve de sa conformité aux attendus précisés précédemment.

### 3. Délais de réalisation

Le délai global de réalisation ne devra pas excéder 2 ans suivant la notification de l'accord de la subvention.

#### Service Environnement – SudEstuaiRénov

<http://www.cc-sudestuaire.fr/accompagnement-a-la-renovation-des-logements/>

02 40 27 75 15

Communauté de Communes Sud Estuaire –  
Service environnement,  
2 rue Jules Ferry - 44250 Saint-Brevin-les-Pins



avec



## ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION – CHÈQUE « AUDIT ÉNERGÉTIQUE »

NOM du syndic :

Tél :

Email :

### Adresse de l'audit :

Nom de la copropriété

N°et nom de la voie :

CP :                      Ville :

Date :

Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s :

sollicite(ons) une aide financière de la Communauté de Communes Sud Estuaire, dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique à l'adresse ci-dessus, pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter le règlement « Chèque-Audit énergétique ». À défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée. Je m'/nous nous engage(ons) à réaliser cet audit en vue de réaliser des travaux à l'issue de celui-ci en fonction des capacités techniques du bâtiment et des capacités financières de la copropriété.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)

